

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00296 et D08-02-17/A-00297
Propriétaire(s) : J & M Investments Ontario Inc. et JLG Developments Inc.
Emplacement : 505, (505 A, 505 B, 505 C, 507 A, 507 B et 507 C),
avenue Churchill Nord
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie de l'îlot 2, plan enr. 42
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00366 et D08-01-17/B-00367) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire deux triplex de trois étages, un triplex sur chacune des parcelles proposées, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00296 : 505 A, 505 B et 505 C, av. Churchill N., parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire, triplex proposé

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,0 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.

A-00297 : 507 A, 507 B et 507 C av. Churchill N., parties 3 et 4 du plan 4R préliminaire, triplex proposé

- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,0 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.